

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION DE PARTENARIAT  
POUR LA PARTICIPATION DU Groupe Lenouvelr  
À « ROYAN PASSION - JAPON - ÉDITION 2018 »

D 18.538

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

IMPRIMERIE

La SARL ROCHELAISE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ..... sous le numéro RCS B 541 780 219....., représentée par M. BOUCAUD....., son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *la Société* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

*La Ville* organise les 16, 17 et 18 novembre 2018 l'événement ROYAN PASSION - JAPON. Cette manifestation consiste en une série de manifestations culturelles et deux journées de convention visant à promouvoir la culture japonaise sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, *la Société* souhaite bénéficier d'une représentation publicitaire sur le programme et l'affiche de la manifestation afin de promouvoir sa marque et sa visibilité.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

## ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre *la Ville* et *la Société* dans le cadre des publications liées à ROYAN PASSION - JAPON qui se déroulera au Palais des Congrès à Royan les 17 et 18 novembre 2018.

Aucune reconduction n'est envisagée.

## ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

*La Ville* s'engage à faire figurer au sein du programme de ROYAN PASSION - JAPON un encart publicitaire d'une demie page et le logo de la société sur l'affiche générique de la manifestation.

En contrepartie, *la Société* s'engage à faire bénéficier *la Ville* d'une gratuité d'impression pour :

- 15 000 programmes (20 pages couverture incluse/ format 130x180/135g couché mat
- 200 affiches A3
- 20 affiches « sucettes »
- 20 affiches 80x120

L'utilisation du logo de l'entreprise ne pourra se faire que dans les publications municipales liées à cet événement à l'exclusion de toute autre.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

## ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

## ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

## ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr).

Fait à ROYAN, le 03 Sept 2018  
en trois exemplaires originaux

Pour *la Société*,  
Le Directeur

**IMPRIMERIE ROCHELAISE**

Z.A. - Rue du Pont des Salines  
B.P. 137 - 17006 LA ROCHELLE CEDEX 1  
Tél. 05 46 34 30 05 - Fax 05 46 44 26 08

Pour *la Ville*,

Pour le Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Jean-Paul Clech

En provenance de :

~~Commune Rochefort  
Mairie  
14 rue P. d'Es  
Suite Postale 157  
17005 LA ROCHE-CHECQ (Cede)~~

SEPT 2018 - PTC 3A - 20/09/2018 - 0817



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
Numéro de l'AR : AR 2C 127 886 1395 2



LA POSTE 03151A 20-09-18 FRANCE FRAB

Présenté / Avisé le : / 20 SEP 2018  
Distribué le : / 20 SEP 2018

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

*(Signature)*  
*(Précisez nom et Prénom)*  
*(Mandataire)*

Signature Facteur\*

Ville de Royan 53  
Hôtel de Ville (Royan des Hauts)  
50 avenue de Poulcellac  
17205 ROYAN Cedex

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
LA POSTE AGRÉMENT N° C606



